

L'accompagnement en Appartements de Coordination Thérapeutique, un espace médico-social pour l'art du kintsugi?

Approche existentialiste du sujet en situation de crise

(par Lucas Bembem, psychologue clinicien)

ARTICLE

L'accompagnement des personnes au sein des dispositifs d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) représente une modalité d'intervention médico-sociale spécifique et complexe à envisager. Il nous semble qu'une approche telle que l'existentialisme puisse apporter un éclairage important pour en saisir certains enjeux essentiels.

Afin d'introduire notre propos, nous débuterons cet article par une brève présentation du type de structure que sont les ACT, ainsi qu'une introduction à l'existentialisme en tant que courant de pensée. Cela nous permettra de développer notre réflexion au sein d'un cadre professionnel et épistémologique clairement délimité.

Les Appartements de Coordination Thérapeutique

Depuis leur création expérimentale en 1994, les ACT ont subi un certain nombre de transformations législatives modifiant leur portée et le public auquel ils s'adressent.

Si leur mission première était la prise en charge des personnes touchées par le VIH-SIDA, ils sont devenus, après les lois du 2 janvier¹ et du 17 janvier² 2002, des institutions du secteur médico-sociales financées sur les crédits de l'Assurance Maladie. Depuis la promulgation de ces lois, ils sont accessibles à des personnes aux prises avec des situations de vie plus diverses mais comportant toujours une problématique médicale chronique et invalidante.

De manière légale, il s'agit de structures proposant un hébergement « à titre temporaire pour des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion »³.

Les missions précises découlant de cette définition générale sont fixées par un décret⁴ qui précise notamment l'absence d'interruption dans l'accompagnement et l'étroite coordination entre le médical, le psychologique et le social.

D'un point de vue concret, il s'agit donc de proposer à une personne malade un hébergement temporaire au sein d'un logement de ville, tout en lui garantissant un accompagnement favorisant autant sa santé physique que psychique, avec une aide sur certains aspects plus sociaux (ouverture de droits tels que l'AAH ou le RSA, aide à l'insertion par l'éducation spécialisée, accès/retour à l'emploi, ...).

Ces dispositifs proposent donc un accompagnement pluridisciplinaire aux personnes, en vue de les soutenir dans un moment de leur vie qui rend nécessaires des soins médicaux doublés d'un étayage simultané sur d'autres problématiques.

Cela peut, par exemple, concerner des prévenus ou des détenus rencontrant un problème de santé ne permettant pas le maintien en milieu carcéral ou une fin de peine propice à l'insertion, mais aussi des personnes vivant une situation de précarité telle qu'elle met en péril leurs soins (absence de logement, conditions de vie incompatibles avec les traitements) et leur accès aux droits (éloignement vis-à-vis des ressources minimum), voire une fragilité psychique nécessitant un étayage multiple pour favoriser l'observance des traitements.

Les professionnels agissant au sein des ACT sont donc variés et de formations différentes : médecin coordonateur, cadre administratif, psychologue, ergothérapeute, infirmiers de coordination et de prévention, éducateurs spécialisés, assistants de services sociaux, accompagnants éducatifs et sociaux, aides médico-psychologiques, secrétaire... chacun participe à l'accompagnement en entourant et soutenant la personne de par ses actions spécifiques et son expertise.

Ces éléments étant définis, il importe à présent de clarifier une autre dimension de cet article, qui est celle de l'approche dite « existentialiste ». C'est en effet par une définition succincte de ce courant qu'il nous sera possible de poser une pierre d'assise conceptuelle pour notre développement ultérieur.



L'existentialisme

Il serait par trop ambitieux d'envisager un propos exhaustif sur ce que recouvre ce terme. Nous nous contenterons donc d'en esquisser les grandes lignes, ainsi que de présenter la vision particulière que nous en avons dans le cadre de cette réflexion.

De manière générale, l'existentialisme n'est ni une discipline, ni même une pratique spécifique : c'est un courant autant philosophique que littéraire qui peut éclairer une multitude de disciplines et de pratiques.

Un de ses fondements réside dans la vision de l'homme en tant qu'être possédant la faculté de forger sa propre essence par ses choix et ses actions.

Il s'agit donc d'une approche de l'humain qui ne repose pas sur le prédéterminisme, c'est-à-dire la conviction que des mécanismes (théologiques, mais aussi sociaux ou moraux) seraient à l'œuvre pour « guider » ou « orienter » ce qu'il peut ou non devenir.

Dans ce regard, chaque individu est donc singulier, c'est-à-dire unique, en cela qu'il est maître de ses actes, de ses pensées et de ses valeurs.

Cette approche particulière a donné lieu à de nombreuses déclinaisons, parfois divergentes sur les implications de cette liberté fondamentale. Ainsi, les écrits de certains penseurs existentialistes athées (en premier lieu ceux de Jean-Paul Sartre) ne sont-ils pas totalement concordants avec ceux des penseurs d'inspiration religieuse tels que Soren Kierkegaard, Emmanuel Levinas ou Abdurrahmân Badawî⁵.

Malgré ces divergences, certains thèmes restent invariants au sein de la pensée existentialiste, tels que le *Dasein*⁶, l'angoisse, l'aliénation de l'être, l'absurde et l'ennui, ou encore la liberté et le rapport humain au néant. Tout ce qui, finalement, relève de l'expérience du monde et du vivant.

Au sein de notre propos, nous nous attacherons à considérer les choses avec l'apport de la pensée de Sartre. Cette dernière nous semble en effet propice à une réflexion sur les enjeux profonds de l'accompagnement médico-social tel qu'il peut être proposé au sein d'un dispositif ACT.

Le point de vue de Sartre

L'approche sartrienne repose sur une vision de l'homme libre et maître de ses choix, ce qui la place naturellement dans le registre de l'existentialisme. Une de ses considérations, restée célèbre, résume particulièrement bien le fondement de sa réflexion : « *l'existence précède l'essence* »⁷.

C'est-à-dire qu'aucun être humain n'est prédéterminé : il

surgit dans le monde, sans but ni valeur qui le précèdent ou s'imposent à lui. D'une certaine manière, sa pensée advient plutôt que provient.

Ainsi, l'être est-il pleinement responsable de sa vie et des actes qu'il pose au long de sa présence dans le monde. A chaque instant, à chaque choix, il modifie donc lui-même sa propre essence. Cette dernière est donc en perpétuelle transformation, jusqu'au moment où elle se figera définitivement, c'est-à-dire lorsque la mort surviendra.

De sa naissance à son décès, chaque humain est donc ontologiquement un « sujet » et non un « objet ».

En effet : si, pour tout objet, l'essence précède l'existence⁸, tout sujet est dans une dynamique inverse : son existence colore et oriente une essence toujours en devenir.

Dans cette vision sartrienne, l'homme n'est donc « rien » au début de sa vie, c'est-à-dire aucunement doté d'un sens ou d'un but. Ce « rien » n'ôte pas la valeur de l'humain (bien au contraire) mais vient plutôt célébrer sa puissance infinie de création de lui-même : s'il devient « quelque chose », c'est-à-dire si une essence le détermine à un instant donné, ce sera en raison de ses propres actes, et donc de la manière dont il aura choisi de se faire lui-même.

Pour cette raison, la philosophie de Sartre n'est absolument pas une vision cynique ou pessimiste : c'est une pensée de la responsabilité radicale, en cela que l'humain est responsable de ses actes mais aussi de l'essence profonde qu'ils produisent lorsqu'ils sont posés.

Cette responsabilité d'existence est celle de l'individu lui-même au sujet de sa propre essence, mais aussi au sujet de celle de tous les autres.

En effet, chaque choix individuel renvoie à la liberté de l'être, c'est-à-dire à son humanité. Cette humanité n'est pas uniquement celle du sujet considéré mais aussi, par extension, celle des autres humains. En effectuant un choix, l'homme dit ou montre donc quelque chose de lui-même et, ce faisant, de tous les humains.

La responsabilité existentialiste sartrienne n'est donc pas non plus un nihilisme ou un égocentrisme monadique : il s'agit réellement d'un regard sur la complexité du monde, perçue en quelque sorte comme un océan de choix où chaque acte humain influe sur l'ensemble.

Parce que je suis « *condamné à être libre* »⁹, ce que je produis comme choix place le devenir de mon essence dans mes propres mains ; mais comme les autres humains sont également condamnés à ces choix, ceux que nous effectuons ensemble déterminent à chaque instant l'essence de notre

agrégat d'êtres, c'est-à-dire le sens et le but de l'humanité en tant que concept¹⁰.

Par exemple, ce que nous produisons actuellement comme choix de société (accueil des migrants, débats sur la bioéthique, actes posés face au défi écologique) vient indubitablement dire quelque chose de notre essence individuelle et, par là, collective.

Cela met en jeu l'être en tant que singularité, mais également la notion de citoyenneté, de solidarité, de responsabilité... c'est-à-dire des « composantes d'essence » définissant en partie notre humanité et le sens que nous choisissons de lui donner dans le monde qui est le nôtre et que nous construisons ensemble à chaque instant.

Il y aurait donc beaucoup à dire de ces présupposés théoriques au sein de notre monde contemporain, mais ces quelques lignes visent avant tout le but de présenter succinctement la démarche existentialiste qui guide notre réflexion sur l'accompagnement proposé au sein des dispositifs ACT.

C'est donc sur ces bases que nous allons à présent aborder le cœur de notre réflexion : quel espace construire pour l'accueil du sujet au sein de ce type de prise en charge médico-sociale ?

L'accompagnement en ACT : quel apport de l'existentialisme ?

Nous l'avons précisé en *supra* : les ACT accueillent des personnes en situation de maladie chronique et invalidante, au sein d'un hébergement temporaire.

Cet accompagnement vise le but de produire une réponse multidimensionnelle à des situations de vie complexes nécessitant plusieurs étayages simultanés par une équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit donc d'accueillir un être se trouvant aux prises avec une situation de crise et, la plupart du temps, relativement égaré dans sa propre existence.

C'est un élément essentiel à considérer : lorsqu'une personne est admise aux ACT, c'est bien souvent face à un vide de perspectives (par exemple certains détenus ayant purgé une très longue peine et ne reconnaissant que partiellement le monde qui les entoure et ses fonctionnements) ou, au contraire, dans des tissages de problématiques lui semblant inextricables (notamment lorsqu'une situation de grande marginalité se conjugue avec des problématiques addictologiques et des états de santé complexes).

Quel que soit le cadre dans lequel l'accueil se fait, une des premières actions consiste à réaliser un diagnostic (médical parfois, mais aussi psychologique et social) et à répondre aux enjeux relevés.

Ce diagnostic est une étape importante car il vient en quelque sorte produire une « photographie existentielle » de l'être,

dans le sens où elle met en lumière l'effet que ses choix ont produit sur ce qui est actuellement son essence ou, du moins, une partie de son essence.

Ainsi, certaines personnes auront besoin de reconstruire leur rapport aux soins. Cela supposera un accompagnement médical (diagnostic, suivi), infirmier (accompagnement aux entretiens, conseils de prévention), psychologique (rapport au corps, à soi, aux autres) et social (comment être soigné sans ouverture de droits à l'assurance maladie ?).

D'autres auront plutôt besoin d'être étayées sur des sphères davantage en lien avec la précarité. Le médical se fera alors plus discret (quoique toujours présent), au profit d'un soutien davantage psychologique (abord de l'histoire de vie, aide à la réflexion sur l'avenir) et social (retour aux dispositifs de droit commun, appui aux démarches de resocialisation et d'autonomie).

Comment, dans cette photographie remplie d'immédiateté, l'existentialisme peut-il constituer une approche aidante et propice à des réflexions porteuses de sens ?

D'une certaine manière, ce courant nous semble être autant un moteur qu'un frein.

Moteur, car il permet de penser l'être dans sa liberté, c'est-à-dire son existence et non son essence.

Si l'existence précède l'essence, alors le sujet que nous avons devant nous n'est pas un ancien détenu, un SDF, un toxicomane, un handicapé ou même les quatre à la fois.

C'est un humain, porteur d'une liberté radicale (celle de ses choix et actes) autant que d'une responsabilité qui ne l'est pas moins.

Ainsi, nous pouvons, grâce à ce type de soubassement philosophique, contourner certains écueils de pensée tels que la stigmatisation, la minoration de l'être à son statut, voire l'hypostasie¹¹ qui menace toujours le rapport au pouvoir lorsqu'il est question d'aider des personnes très dépendantes. Par la considération de sa liberté, nous pouvons aider la personne à délibérer, à choisir et à poser des actes en concordance avec ses aspirations profondes d'humaine.

Comment, d'ailleurs, pourrait-elle se penser libre si nous ne la considérons pas comme telle nous-mêmes ? Sartre a bien montré, dans son « *Huis-clos* », toute l'importance que possède le regard des autres sur celui que nous développons à notre propre propos. Si « *l'enfer, c'est les autres* »¹², c'est bien parce que leurs jugements peuvent devenir les barreaux d'une prison au sein de notre propre esprit.

Par cet aspect non limitatif à une essence attributive, c'est la pensée du dispositif qui peut donc devenir libératrice et non inhibitrice.

L'existentialisme nous rappelle que l'être que nous accompagnons est une existence singulière et complexe, et non un statut incarné, fut-il social (un « RSiste » ou un « AAHiste », ...), médical (un « patient », un « non-compliant », ...), psychologique (un « schizophrène », un « déficient »,...), ou même carcéral (un « agresseur sexuel », un « escroc », ...).

Par cette humanité reconnue, et même affirmée, nous disons quelque chose de la personne mais également de nous-mêmes en tant que professionnels du prendre-soin. En effet, si les actes que la personne pose déterminent son essence et celle de toute l'humanité, les nôtres ne le font pas moins.

Reconnaître sa liberté fondamentale de choix et d'existence, c'est finalement ouvrir le champ des possibles et se donner l'opportunité de réfléchir sur un niveau de conscience et d'appréhension des choses peut-être plus propice à un accompagnement porteur d'un avenir qui n'est pas qu'une réparation de l'actuel ou un prolongement d'une détermination statutaire.

Par exemple, combien d'entre-nous ont déjà constaté ce phénomène étrange, poussant une personne sortant de détention à tout faire pour y retourner, alors même que l'action médico-sociale avait aplani ses difficultés en restaurant des ressources, en trouvant un logement et, parfois, en ayant aidé à saisir les motifs profonds de l'acte judiciairisé?

Penser avec l'apport du champ existentialiste, c'est aussi pouvoir éclairer cela, en comprenant que c'est parfois lorsqu'on perd l'étreinte étouffante du déterminisme socio-judiciaire que notre liberté vient à notre rencontre. Or, l'angoisse est précisément cela pour Sartre : le vertige immense qui saisit l'être qui aperçoit l'infini des mondes qui s'offrent à lui ; ici sans pouvoir compter sur la contenance désormais perdue du rôle (frustrant mais sécurisant) de détenu.

Aborder les choses de cette manière, c'est parfois pouvoir accompagner la personne dans ses défis opérationnels (les ressources, le logement, les rendez-vous médicaux, ...) mais aussi dans la panique existentielle face à une liberté plus grande et donc potentiellement effrayante.

Dans cet exemple, il s'agira de ne pas uniquement l'aider à réparer son essence immédiate, mais aussi de lui permettre de consolider les possibilités d'existence qui sont les siennes.

L'existentialisme est donc un rappel important, prenant la forme d'un garde-fou contre la confusion entre essence et existence, tout comme celle d'un éclairage différent sur les situations de vie des personnes accompagnées.

Frein, également, car penser la liberté par l'existentialisme, c'est réfléchir au fait que la nôtre s'arrête là où commence celle des personnes accueillies.

Ainsi, ce n'est pas le champ d'action *possible* qui déterminera ce qui sera mis en œuvre auprès de la personne, mais le champ d'action *choisi* par elle.

Cela peut sembler anodin mais ne l'est pas vraiment car se trouve, en lisière de toute approche médico-sociale, la question de la puissance.

Puissance (para)médicale, parfois, lorsque les soins possibles ne sont pas les soins acceptés : il est alors essentiel de ne pas transformer la préconisation en ordre formel vis-à-vis duquel la personne doit soit se soumettre, soit combattre.

Puissance sociale, également, quand une vulnérabilité est détectée et que la question d'une assistance (curatelle) ou d'une représentation (tutelle) se pose. Cette dernière doit être négociée, discutée et acceptée, faute de quoi elle se transformera en acte de violence liberticide plutôt qu'en soutien nécessaire.

Le même raisonnement s'impose lorsqu'une offre locative est transmise par un bailleur public et que la personne la refuse pour des motifs qui nous semblent illégitimes. Il est essentiel de se rappeler que c'est un choix en rapport avec son existence, qui ne devrait pas répondre uniquement aux impératifs et limitations des parcs locatifs HLM.

Puissance psychologique, aussi, quand la personne ne souhaite pas mettre en mots des vécus que l'on devine pourtant douloureux et agissants sur son existence. Il s'agit alors de respecter ses rythmes et ses refus, même quand ils frustreront nos fantasmes tout-puissants de thérapeute sauveur.

Pour toutes ces raisons, qui ne sont qu'un fragment des réalités quotidiennes, l'approche existentialiste paraît essentielle à développer au sein des services. Elle constitue non pas une pratique de la réflexion ayant vocation à rester dans le monde des idées, mais bien une réflexion sur la pratique pouvant profondément influencer ce qui est proposé ou répondu aux personnes accompagnées.

Cela nous amène au dernier volet de notre développement. Si l'existentialisme permet d'infléchir en profondeur nos pratiques professionnelles, c'est, nous semble-t-il, parce qu'il nous permet de penser un espace très particulier au sein des dispositifs.

Cet espace peut se décrire de bien des manières mais nous avons choisi, dans le cadre de cet article, de l'illustrer avec l'exemple d'un art japonais nommé « kintsugi ».



L'art du kintsugi

Le kintsugi (signifiant « *jointure en or* »), également nommé kintsukuroi (prenant alors le sens de « *réparation en or* ») est une méthode japonaise de réparation des porcelaines ou des céramiques brisées. Il s'agit de rassembler les morceaux épars et de reconstituer l'ensemble en scellant les jointures au moyen d'une laque saupoudrée de poudre d'or.

De cette manière, l'objet auparavant détruit reprend vie en acquérant une valeur supérieure à celle qu'il possédait avant sa mésaventure.

D'un point de vue psychologique, cela n'est pas sans faire penser au phénomène de résilience : quoi qu'il ait pu se produire, ce n'est pas tant l'événement que ce qu'il devient dans l'existence qui détermine son impact sur la personne.

Redonner sens à sa vie après un grave traumatisme, parvenir à réinvestir le monde après un deuil profond, survivre à ce qui aurait pu nous détruire... N'est-ce pas, d'une certaine manière, agir sur notre existence à la manière de ces artistes pratiquant le kintsugi ?

Recoller les morceaux, pour devenir un être certes différent de celui qu'il était, mais plus précieux encore de par ce qu'il a appris et fait de ses blessures.

Peut-être est-ce, fondamentalement, ce qui pourrait colorer l'accompagnement proposé au sein des dispositifs ACT : accueillir une personne brisée par des événements de vie, au psychisme morcelé en de multiples fragments n'ayant plus de liens les uns avec les autres tant la complexité prédomine, pour lui proposer un espace au sein duquel il devient possible de se reconstruire.

Un espace social, permettant de se reposer : c'est là le rôle de l'hébergement et de l'aide apportée face aux effroyables (et souvent absurdes) labyrinthes administratifs.

Un espace médical, où son corps peut être ausculté, soigné, parfois guérit de ses maux : le regard du médecin se conjugue alors avec la présence soutenante et l'accompagnement bienveillant des infirmiers.

Un espace psychologique, au sein duquel la liberté de se dire permet bien souvent de raconter, à l'autre mais aussi et surtout à soi-même, les choix faits et leur effet sur notre essence.

Cette conscience de soi et de son histoire est un socle pour l'usage d'une liberté d'existence propice au changement.

Un espace administratif, également, où l'on peut exister aux yeux des autres grâce à la domiciliation, à la production des

quittances de participation, aux courriers de service adressés en nom propre... à tous ces documents qui semblent anodins aux yeux de beaucoup mais qui revêtent une dimension propre à la citoyenneté, si essentielle pour ceux qui se sentaient être invisibles et inexistantes depuis parfois des années. Or, comment exister à nos propres yeux si la société elle-même semble nier notre présence ?

Tous ces espaces se répondent, s'étayent et se développent les uns les autres, permettant à la personne d'œuvrer au rassemblement des pans épars de sa propre existence.

La coordination médico-sociale peut donc aussi devenir un espace existentiel, au sens d'une articulation de tous ces sous-espaces venant soutenir l'effort d'un être qui cherche à choisir et à agir sur sa propre essence.

En cela, le dispositif ACT peut-il s'inspirer de cet art séculaire du kintsugi, pour peu qu'il n'oublie pas que la laque ne peut être que le sens donné par la personne elle-même, et l'or la richesse propre à ce qu'elle aura appris de sa propre vie.

C'est précisément cette humilité et ce respect absolu de la liberté d'être, issus d'un regard sartrien sur l'humain, qui nous semblent précieux à cultiver au sein de ces dispositifs.

C'est par cet effort, nous semble-t-il, que nous pouvons aider la personne à continuer le développement de sa dimension de sujet, et l'amointrissement de ce qui la rendait objet.



1. Loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.
2. Loi du 17 janvier 2002, dite de "modernisation sociale".
3. Décret n°2002-1227 du 3 octobre 2002 (Jo du 4 octobre 2002).
4. *Ibid.*
5. Peut-être moins connu que les deux premiers en Occident, il est l'un des grands penseurs de l'existentialisme d'inspiration musulmane.
6. Littéralement "être là", mais plus précisément "être présent", au sens d'être présent au monde selon des modalités propres aux êtres humains.
7. Sartre, J.-P., 1905-1980., *L'existentialisme est un humanisme*, Gallimard, 1996.
8. Le but de la création d'un objet (c'est-à-dire son utilité) est sa fin en soi. C'est donc son essence qui détermine l'existence qu'il aura entre les mains de ses utilisateurs.
9. Sartre, J.-P. (1943), *L'être et le néant*, Paris: Gallimard, 1976, p.690.
10. Voir, à ce propos, Sartre, J.-P., 1905-1980., *L'existentialisme est un humanisme*, Gallimard, 1996, pp 32-33.
11. L'hypostasie, littéralement "*état en dessous*", désigne une catégorie inférieure vis-à-vis d'une autre servant de référence. Par exemple, un citoyen ayant un statut moins élevé qu'un autre au sein d'une société peut être dit "en hypostasie".
12. Sartre, J.-P. (1944), *Huis-clos*, Paris: Gallimard, 2000.

Pour citer cet article: Bembem, L., *L'accompagnement en Appartements de Coopération Thérapeutique, un espace médico-social pour l'art du kintsugi?* - *Approche existentialiste du sujet en situation de crise*, Psymas.fr, janvier 2020.

Pour le retrouver sur le site du collectif de recherche Psymas





<http://www.psymas.fr>